

C'est avec plaisir que je me joins à mes distingués collègues parlementaires pour souligner avec vous ce soir le 27^e anniversaire de la création de l'Etat d'Israël. Comme c'est la première fois depuis ma nomination au ministère des Affaires extérieures que l'occasion m'est offerte de prendre la parole devant vous, je me permettrai de dire que j'attache la plus haute importance aux relations du Canada avec Israël. Le peuple d'Israël a toujours inspiré et continuera d'inspirer aux Canadiens de très vifs sentiments d'amitié et de respect. Pour ma part, je compte bien visiter Israël d'ici la fin de l'année.

Les bouleversements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des deux dernières années ont donné plus d'ampleur aux responsabilités du Canada. En fait, au cours de cette période somme toute assez courte, nos relations commerciales, économiques et financières avec tous les États de la région se sont sensiblement accrues. Nous y avons ouvert deux nouvelles ambassades. Environ 1,100 Canadiens sont venus renforcer le personnel militaire et administratif des forces de l'ONU dans le secteur, et notre contribution aux opérations de maintien de la paix actuellement dirigées par l'ONU au Moyen-Orient est la plus importante de toutes.

L'an dernier, notre commerce avec Israël, l'un de nos partenaires commerciaux de longue date, a fait un nouveau bond pour passer à \$74 millions par rapport à \$58 millions en 1973. En ce qui concerne l'accord conclu avec Israël en 1972 par la Société pour l'expansion des exportations, je crois savoir que les crédits de \$100 millions prévus à cette fin ont été affectés en totalité à des projets de construction de centrales thermiques et d'hôtels, ainsi qu'à l'aménagement de l'aéroport Ben Gurion.

J'ai parlé du maintien de la paix. Nous sommes heureux de contribuer à cette activité essentielle de l'ONU non seulement parce qu'elle est indispensable à la recherche de la paix dans cette région, mais également parce que le Canada a intérêt à faire en sorte que l'ONU soit mieux en mesure d'assurer la paix et la sécurité internationales. Nous croyons cependant que les opérations de maintien de la paix ne sont qu'un moyen d'en arriver au but final, soit le règlement pacifique du conflit. Si les forces sont en mesure de contribuer à faire régner ou à créer un climat favorable à l'ouverture de négociations sérieuses, et si les parties en présence s'y engagent de bonne foi, le Canada ne pourra que se féliciter de sa participation. A la lumière des efforts que tentent présentement les parties intéressées pour s'entendre sur d'autres modes de négociation par suite de l'échec de la solution qui préconisait un désengagement accru dans la région du Sinaï, la tâche des forces de l'ONU prend une importance primordiale.

Le Gouvernement n'a pas tenté de faire valoir un point de vue particulier sur ce qui pourrait constituer les bases d'un éventuel accord